ANIÈRES • COLLONGE-BELLERIVE • CORSIER • HERMANCE

SERVICE SOCIAL LITTORAL

alzheimer Genève

QUAND LA MÉMOIRE FLANCHE :

TROUBLE DE LA MÉMOIRE: DU DIAGNOSTIC À L'ACCOMPAGNEMENT



En collaboration avec HUG Hôpitaux Universitaires Genève

Collonge-Bellerive, 1er octobre 2026

ANIÈRES • COLLONGE-BELLERIVE • CORSIER • HERMANCE

SERVICE SOCIAL LITTORAL

alzheimer Genève

BIENVENUE



18h30 : Mot de bienvenue

Alexandra Rys et Sophie Courvoisier

18h35 : « Comment repérer les signes précurseurs, vers qui se tourner en cas de trouble cognitif? »

Intervention du Dr Aurélien Lathuilière, directeur du Centre de la mémoire des HUG

19h30 : « Quel accompagnement et quels aides sont disponibles, notamment pour les proches aidants? »

Intervention de Nathalie Monnet et Delphine Plantier

ANIÈRES • COLLONGE-BELLERIVE • CORSIER • HERMANCE

SERVICE SOCIAL LITTORAL

alzheimer Genève

L'ANNONCE DU DIAGNOSTIC

Un bouleversement qui ouvre aussi des portes

Si l'annonce du diagnostic est un bouleversement dans la vie, elle ouvre également la porte à des droits, des aides et des solutions concrètes.



Des aides et soutien

Accompagnement à domicile et en institution



Des solutions de répit

Foyers de jour et séjours temporaires



Des aides financières

Allocations et prestations complémentaires



Des droits

Mandat pour cause d'inaptitude, directives anticipées

ANIÈRES • COLLONGE-BELLERIVE • CORSIER • HERMANCE

SERVICE SOCIAL LITTORAL

alzheimer Genève

AIDE ET SOUTIEN

Pour les proches aidants

- ✓ Groupe d'entraide organisé Alzheimer Genève
- ✓ Espace de parole : 5 villes sur le canton
- ✓ Atelier de sensibilisation “Aires de repos” pour les proches aidants organisé par la Croix-Rouge Genevoise

Vue détaillée sur la page officielle proche aidance Genève



Ligne proch'info

058 317 70 00

Info-Conseils Alzheimer Genève

022 723 23 33

ANIÈRES • COLLONGE-BELLERIVE • CORSIER • HERMANCE

SERVICE SOCIAL LITTORAL

alzheimer Genève

AIDE ET SOUTIEN

Un premier appui au quotidien

Quelques heures / semaine | Quelques jours / semaine | Quelques semaines / année

Soins à domicile

IMAD et les services privés (CSI, Sitex, Vivitas etc)

Accompagnement à domicile

Soutien aux proches, Croix-Rouge

Accompagnants bénévoles

Croix-Rouge, Lecture et compagnie



ANIÈRES • COLLONGE-BELLERIVE • CORSIER • HERMANCE
SERVICE SOCIAL LITTORAL

alzheimer Genève

AIDE ET SOUTIEN

Des structures d'accueil de jour

Quelques heures / semaine | **Quelques jours / semaine** | Quelques semaines / année

Association des foyers pour personnes âgées

12 foyers dont 3 foyers spécialisés : Le Relais de Vessy, Le Relais Dumas et Butini Terrasse (accueil jour/nuit)

Accueil de jour

“ la Maison Karmin “; “le Salon de Sylvia”



ANIÈRES • COLLONGE-BELLERIVE • CORSIER • HERMANCE
SERVICE SOCIAL LITTORAL

alzheimer Genève

AIDE ET SOUTIEN

Des solutions de répit prolongé

Quelques heures / semaine | Quelques jours / semaine | **Quelques semaines / année**

UATR (IMAD et EMS)

5 jours minimum, jusqu'à 45 jours/an.
Etablissements Villereuse, Les Jumelles et Mervelet. Maison de la Tour (Hermance), Les Adrets, Bon-Séjour, les Charmettes, La Louvière, Foyer Saint Paul, Maison de Vessy, etc

Vacances Alzheimer

Pour malades et proches — 3 séjours par année.



ANIÈRES • COLLONGE-BELLERIVE • CORSIER • HERMANCE

SERVICE SOCIAL LITTORAL

alzheimer Genève

LES AIDES FINANCIÈRES

L'allocation pour impotent (API)



L'API (AVS et AI) permet de couvrir certains frais liés à la perte d'autonomie.

- ✓ Ne dépend pas de la situation financière et n'est pas imposable
- ✓ Accordée à domicile et en EMS
- ✓ L'impotence doit durer depuis au moins 6 mois
- ✓ Possibilité de droit rétroactif (maximum une année)

3 degrés

Faible : CHF 252.-

Moyen : CHF 630.-

Grave : CHF 1008.-

ANIÈRES • COLLONGE-BELLERIVE • CORSIER • HERMANCE

SERVICE SOCIAL LITTORAL

alzheimer Genève

LES AIDES FINANCIÈRES

Prestations complémentaires (SPC)



- ✓ Pour les rentiers AVS ou AI
- ✓ Droit possible à domicile et en EMS
- ✓ Accordées sous conditions de ressources (revenus, fortune, biens immobiliers)
  - ➢ Fortune inférieure à CHF 100’000 pour une personne seule
  - ➢ Fortune inférieure à CHF 200’000 pour un couple
- ✓ Domicile et résidence effective dans le canton

LES AIDES FINANCIÈRES POUR LES PROCHES AIDANTS

Bonification pour tâches d'assistance (BTA)

Les bonifications pour tâches d'assistance sont accordées aux personnes qui s'occupent d'un membre de la famille en situation de handicap, de maladie ou de perte d'autonomie, si celui-ci bénéficie d'une allocation impotence.

- Les années pour lesquelles une bonification peut être attribuée sont inscrites au compte individuel AVS du proche soignant
- L'effet de la bonification est d'améliorer la future rente AVS de la personne qui donne les soins (il n'y a pas de versement d'argent)
- Elles sont à demander chaque année auprès de la caisse cantonale du domicile de la personne assistée

MES DROITS

Le mandat pour cause d'inaptitude et les directives anticipées sont des droits fondamentaux permettant aux personnes atteintes de la maladie de préserver leur autonomie décisionnelle.

Le mandat pour cause d'inaptitude (MCI)

Document écrit dans lequel la personne désigne à l'avance la ou les personnes qu'elle souhaite comme mandataire et les tâches qu'elle leur confie.

Il couvre 3 domaines :

Assistance personnelle
Vie quotidienne et bien-être

Gestion du patrimoine
Finances et biens

Représentation juridique
Démarches et actes légaux

MES DROITS

Conservation et mise en œuvre du MCI

Un lieu sûr

Le MCI doit être conservé dans un lieu sûr. Il est recommandé d'en remettre une copie aux personnes désignées et d'annoncer l'existence du mandat et son lieu de dépôt à l'office de l'état civil.

Entrée en vigueur

Le MCI déploie ses effets uniquement quand la personne concernée n'a plus ses capacités de discernement, et après validation de l'Autorité de protection de l'adulte.

MES DROITS

Directives anticipées – Dispositions de fin de vie

Rédiger des directives anticipées doit s'accomplir librement, sans pression ni contrainte extérieure.

Elles permettent :



Formuler ses souhaits
En matière de traitements ou de soins médicaux et d'organisation des obsèques



Désigner un représentant thérapeutique
Habilité à représenter les choix et décider à la place de la personne concernée

MES DROITS

Deux façons de rédiger ses directives

Modèle standard

Directives personnalisées

Rédiger des directives anticipées entièrement personnalisées, adaptées à la situation spécifique de la personne atteinte de démence.

Dans les deux cas, les directives et dispositions de fin de vie et testamentaires doivent être consignées par écrit, datées et signées pour être valides.

SERVICE SOCIAL LITTORAL

ANIÈRES • COLLONGE-BELLERIVE • CORSIER • HERMANCE

SERVICE SOCIAL LITTORAL

alzheimer Genève

- Informations & orientation
- Soutien administratif & budgétaire
- Écoute & accompagnement individuel
- Prévention

social@collongebellerive.ch

Chemin du Vieux Vésenaz 32 – 1222 Vésenaz

Mardi au vendredi 10h30-12h et mercredi 14h-16h

022 722 10 20

ASSOCIATION ALZHEIMER GENÈVE

ANIÈRES • COLLONGE-BELLERIVE • CORSIER • HERMANCE
SERVICE SOCIAL LITTORAL

alzheimer Genève

- Informations & Conseils
- Groupes d'entraide
- Vacances Alzheimer
- Service d'accompagnement à domicile
- Foyers de jour spécialisés, le Relais Dumas et le Relais de Vessy

www.alz-ge.ch

022 723 23 33

QR CODE



alzheimer
Genève



ANIÈRES • COLLONGE-BELLERIVE • CORSIER • HERMANCE

SERVICE SOCIAL LITTORAL

MERCI POUR VOTRE ATTENTION!



ANIÈRES • COLLONGE-BELLERIVE • CORSIER • HERMANCE

SERVICE SOCIAL LITTORAL

alzheimer Genève

HUG Hôpitaux Universitaires Genève